



Nyon, le 8 novembre 2006

## **Au Conseil intercommunal du district de Nyon**

### **Préavis du Comité de direction n°24-2006**

**Concerne** : le budget 2007

---

Responsable : Bernard Penel

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'art. 37 de nos statuts, nous vous présentons pour approbation le budget du Conseil régional du district de Nyon. Comme déjà annoncé lors d'une précédente assemblée, nous n'avons malheureusement pas pu respecter le délai de présentation fixé au 31 août et vous comprendrez aisément cet état de fait avec le changement de législature.

Une des particularités importantes de ce budget est de prévoir des postes relatifs à des projets en collaboration avec le canton.

En effet, avec l'approbation du plan directeur touristique de la partie jurassienne, différents chantiers ont été identifiés. Leur mise en œuvre contribuera sans nul doute à relancer l'économie touristique de ce périmètre. Le canton propose de soutenir financièrement un poste de chef de projet à hauteur de 50% de son coût. De plus, la récente adoption de plusieurs schémas directeurs intercommunaux a permis d'identifier différents chantiers qu'il s'agit de gérer avec les communes dans une approche de management territorial. Le canton propose également de soutenir dans des conditions similaires un poste de chef de projet avec un profil d'urbaniste. Pour le comité de direction, cet appui du canton est le gage d'une reconnaissance du travail effectué au sein de notre région et d'autre part, il permettrait de soulager quelque peu notre petite équipe du secrétariat régional en renforçant son effectif.

Un autre axe principal pour cette année 2007 consiste à approcher tant les communes partenaires que les communes non-membres (y compris celles de l'ancien district de Rolle) afin d'augmenter le nombre d'adhérents et d'obtenir ainsi une meilleure légitimité régionale.

Vous trouverez ci-dessous les commentaires au budget joint :

- o 10 Autorités

Le poste Conseil intercommunal (100) passe de CHF \*3500.- à CHF \*10'000.-.

- Le défraiement du Président et du secrétaire du Conseil a été augmenté à CHF \*1'000.- chacun conformément au préavis 16-06.

- Nous avons prévu 10 séances de commissions de gestion et autant de séances pour commissions ad-hoc.

Le poste Comité de direction (101) connaît une augmentation de 1600.-.

- Une commission culturelle et une pour la sécurité ont été budgétées pour 6000.- supplémentaires.
- Les divers frais de représentations et de manifestations ont été regroupés dans le chapitre 110.

- o 11 Administration

Ce chapitre budgétaire est en augmentation de l'ordre de 61'900.- qui s'explique de la manière suivante.

Le poste traitement du personnel (110.3011) subit une évolution de 115'400.-.

- Une augmentation des salaires a été intégrée à raison de 2%,
- Une somme de CHF 50'000.- est prévue pour l'engagement progressif des projets,
- Une augmentation globale des forces de travail de l'équipe actuelle du secrétariat (4 personnes) de 15% permettant ainsi de passer de 290 % à 305%.
- Un poste de bonus est prévu permettant, le cas échéant, au comité de direction de récompenser en fin d'année le personnel méritant.

Le poste salaire occasionnel permet d'accueillir des stagiaires.

Les postes LPP, AVS/AI/APG/AC subissent une hausse proportionnelle à la masse salariale.

Le poste frais de représentation (110.3063) subit une hausse due au regroupement des frais de représentations et de manifestations du chapitre 101.

Le poste achat de mobilier et de machines (110.3111) comprend un montant de 10'000.- pour l'achat de mobilier en rapport avec les projets cités plus haut.

Nous avons également tenu compte d'une réserve budgétaire dans le poste loyer (110.3161) toujours en rapport aux projets prévus. Ce qui nous amène à budgéter 5'000.- pour des frais de déménagement éventuel au 110.3162.

Le poste frais de port et télécommunications ont été réajustés (110.3181 et 3182).

Les imputations internes (110.4909) représentent les participations de la promotion économique et des projets (réparties entre la mobilité, le tourisme et l'urbanisme) au fonctionnement.

- o 15 Affaires culturelles

Conformément à l'engagement pris dans le plan d'action 2005-2006, une dotation de 120'000.- à ce chapitre a été dégagée en soutien à l'enseignement de la musique. Une somme de 20'000.- supplémentaires a été budgétée pour soutenir le réseau des bibliothèques et mettre en place un prix culturel ainsi qu'une action communication.

- o 16 Tourisme

Un montant de 30'000.- est imputé à ce chapitre à titre de participation aux projets cités plus haut.

- 18 Transports

Ce chapitre comprend 25'000.- pour le cahier des charges et le lancement du plan de mobilité du district, 20'000.- pour l'étude transports transfrontalière Coppet-Divonne ainsi que 20'000.- pour la réalisation de l'indicateur de qualité transports publics. Ces deux derniers postes devraient nous permettre de recevoir des subventions de l'ordre de 20'000.-.

Comme pour le tourisme, une imputation de 30'000.- à titre de participation aux projets est prévue dans ce chapitre.

- 21 Participations

Une augmentation globale des recettes de ce chapitre est prévue pour 255'500.-.

- L'augmentation du point d'impôt devrait rapporter 110'000.- supplémentaires,
- La volonté du CODIR de prévoir une adhésion de plusieurs communes partenaires ainsi que de certaines communes de l'ancien district de Rolle pour 100'000.-.
- La participation cantonale à nos projets pour 50'000.-,
- En contrepartie, suite à la reprise de PoleNyon, cette participation disparaît.

- 22 Service financier

La rubrique (220.3185) a été diminuée d'un montant de 2'500.- grâce à la reprise prévue de certaines tâches attribuées jusqu'ici à la société fiduciaire chargée de la comptabilité du Conseil régional (Fidasa).

- 23 Attribution aux réserves

Un montant de 82'000.- est budgété au compte amortissement (230.3315) suite à la décision du CODIR d'amortir à raison de 20% par an les études figurant à l'actif de notre bilan.

- 42 Urbanisme

Ce chapitre subit une augmentation de 145'000.- comprenant d'une part un montant de 131'000.- correspondant aux préavis 21, 22 et 23 ainsi que la préparation des études Asse & Boiron, Nyon-St-Cergue et Begnins.

De plus, comme pour les transports et le tourisme, une somme de 30'000.- est imputée à ce chapitre à titre de participation aux projets.

- 80 Etudes préliminaires

Deux objets sont budgétés dans ce chapitre, à savoir : le PPA La Garenne et la participation au projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevoise.

- 81 Ouvrages et infrastructures

Ce chapitre recouvre des honoraires et frais d'expertises pour la patinoire de St-Cergue, le concept sport et divers pour 20'000.-

- 82 Promotion économique régionale

Les frais promotionnels (820.3170) sont reconduits comme en 2005 alors que l'imputation pour la participation de la promotion économique au fonctionnement est fixée à 80'000.--.

### Commentaire général

Après un déficit budgétaire de 43'700.- pour cette année, nous vous soumettons pour approbation un budget 2007 présentant un bénéfice présumé de 20'300.-, démontrant ainsi la volonté du comité de direction à contenir les charges à un niveau raisonnable.

Il n'en demeure pas moins que ce budget est dynamique en prévoyant, d'une part, l'arrivée de nouveaux membres et, d'autre part, la réalisation de projets concrets.

### Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°24-2006 concernant le budget du Conseil régional pour l'année 2007

ouï le rapport de la commission de gestion et finances

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

d'approuver le budget 2007

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 8 novembre 2006, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-André Romanens

Patrick Freudiger

## 10 Autorités

### 100 Conseil intercommunal

100.3001	Rétribution des autorités	2000.00	0.00
100.3003	Jetons de présence des commissions	8000.00	

### 101 Comité de direction

101.3001	Rétribution des autorités	17000.00	
101.3003	Jetons de présence du comité	18000.00	
101.3004	Jetons de présence des commissions	30000.00	

## 11 Administration

110.3011	Traitement du personnel	433000.00	
110.3012	Salaire personnel occasionnel	3000.00	
110.3030	AVS/AI/APG/AC	33600.00	
110.3040	LPP	34500.00	
110.3050	AANP/APG	13000.00	
110.3061	Frais pour usage de véhicules privés & train	8500.00	
110.3063	Frais de représentation	15000.00	
110.3091	Frais pour la formation du personnel	1000.00	
110.3101	Imprimés et fournitures de bureau	12000.00	
110.3102	Documentation abonnements et annonces	2000.00	
110.3111	Achat de mobilier et de machines de bureau	12500.00	
110.3112	Leasing mobilier, machines et info.	3100.00	
110.3151	Entretien du mobilier et des machines de bureau	3000.00	
110.3161	Loyer et entretien des locaux	39000.00	
110.3162	Locaux charges accessoires	6000.00	
110.3181	Frais de port	3500.00	
110.3182	Télécommunication	7200.00	
110.3183	Internet	1000.00	
110.3186	Prime d'assurances de tiers, choses & RC	800.00	
110.4909	Imputation interne		170000.00

## 15 Affaires culturelles

150.3185	Subventions affaires culturelles	140000.00	
----------	----------------------------------	-----------	--

## 16 Tourisme

160.3520	Participations à des charges de tourisme	110000.00	
160.3521	Participations ponctuelles	25000.00	
160.3909	Imputation interne	30000.00	
160.4811	Prélèvement au fonds d'aides régulières		
160.4813	Prélèvement au fonds promo touristique		

## 18 Transports

180.3185	Honoraires & frais d'expertises	65000.00	
180.3909	Imputation interne	30000.00	

180.4510	Subvention à recevoir		20000.00
180.4810	Prélèvement sur fonds de réserve		
180.4811	Prélèvement au fonds d'aides régulières		

## 21 Participations

### 210 Participation des membres

210.4520	Participation de communes (Fonctionnement)		452000.00
210.4521	Participation de communes (Aides)		339000.00
210.4522	Participation de communes (investissements)		339000.00
210.4523	Nouveaux membres (fonctionnement)		40000.00
210.4524	Nouveaux membres (aides)		30000.00
210.4525	Nouveaux membres (investissements)		30000.00

### 211 Participation des non membres

211.4520	Participation de communes (Fonctionnement)		32100.00
211.4521	Participation de communes (Tourisme)		14760.00
211.4522	Participation de communes (Promotion)		16740.00

### 212 Autres participations

212.3193	Participation & cotisation à des associations	3100.00	
212.4526	Autre participation & subvention		68000.00

## 22 Service financier

220.3181	Intérêts passifs & frais bancaires	2000.00	
220.3185	Honoraires & frais d'expertise	6500.00	
220.4250	Intérêts actifs		

## 23 Attribution aux réserves

230.3313	Amortissement machines, mobilier et info		
230.3315	Amortissement patrimoine administratif	82000.00	
230.3810	Attribution au fonds d'investissement		
230.3811	Attribution au fonds d'aides régulières		
230.3812	Attribution au fonds de promo économique		
230.3813	Attribution au fonds de promo touristique		
230.3819	Attribution au fonds réserve générale		
230.3909	Imputation interne (aides)		

## 42 Urbanisme

420.3185	Honoraires & frais d'expertises	151000.00	
420.3909	Imputation interne	30000.00	
420.4810	Prélèvement sur fonds de réserve		

## 80 Études préliminaires

800.3185	Honoraires & frais d'expertises	20000.00	
----------	---------------------------------	----------	--

800.4810	Prélèvement sur fonds de réserve		
----------	----------------------------------	--	--

## 81 Ouvrages & infrastructures

810.3185	Honoraires & frais d'expertises	20000.00	
801.4810	Prélèvement sur fonds de réserve		

## 82 Promotion économique régionale

820.3170	Frais promotionnel	30000.00	
820.3909	Imputation interne (particip. au fonctionnement)	80000.00	
820.4810	Prélèvement sur fonds de réserve		
820.4811	Prélèvement sur fonds d'aides régulières		
820.4812	Prélèvement sur fonds de promo économique		
820.4909	Imputation interne extraordinaire		
820.4910	Imputation interne extraordinaire		

<b>Total général</b>		<b>1531300.00</b>	<b>1551600.00</b>
----------------------	--	-------------------	-------------------

<b>Résultat - Bénéfice</b>		<b>20300.00</b>	
----------------------------	--	-----------------	--